

Pour une saine diversité de l'offre
Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la réglementation du prix de
vente au public des livres neufs imprimés et numériques
Quebec Writers' Federation
David Homel, Président

Le point de contact traditionnel entre lecteurs et livres, c'est la librairie. Le succès des réseaux tels qu'Amazon démontre qu'il existe une diversité de points de contacts, mais la librairie reste l'espace où les auteurs rencontrent les lecteurs et lectrices, et ceci dans un cadre parfois propice à la rêverie: musique d'ambiance, machines à café, fauteuils, etc. La librairie comme centre d'animation culturelle reste un lien important dans la chaîne de communication, et Amazon *et alia*, quoique très efficaces, ne pourrait offrir cette atmosphère qui favorise la découverte et la détente dans le meilleur des cas. Une bonne librairie vous réserve des surprises; on pourrait trouver ce qu'on ne savait pas qu'on cherchait.

Le gouvernement du Québec, par la promulgation de la Loi 51 en 1981, a reconnu ce fait en voulant renforcer les librairies. Je résume très rapidement cette Loi: système d'agrément des librairies, achat des livres dans ces librairies par les institutions... Pas de librairies, pas de culture littéraire – c'est la visée de la Loi 51. Et par "culture littéraire," je ne parle pas forcément de lire de romans ou de poésie, bien que, en tant que romancier, je ne sois pas contre, mais tout simplement la capacité d'une société de s'informer pour mieux progresser. Quand nous pensons au grave problème d'analphabétisme chez nous, il faut avouer que, en Occident, nous avons beaucoup de chemin à faire pour atteindre ce but propre aux démocraties.

Nous avons donc, aujourd'hui, une occasion de continuer à renforcer les librairies indépendantes et les petites chaînes que nous avons sur notre territoire en réglementant le prix de détail des livres.

Car, du point de vue économique, nous savons que la vocation culturelle des librairies ne fait toujours pas bon ménage avec sa survie. C'est une lutte, que ce soit une chaîne locale comme Renaud-Bray ou une indépendante comme la très respectée Librairie Pantoute ici à Québec. Si nous voulons appuyer la culture québécoise du présent et de l'avenir, il faudrait continuer la poussée de la Loi 51.

La question des méga-magasins, des grandes surfaces, des "dépôts" au prix du gros – appelez ça comme vous voulez – est une question de société. Nous entendons souvent des mots comme "spécificité," "diversité," et cela, en Europe comme aux Amériques. Dans le cas de la vente de détail des livres, c'est le même principe. Allons-nous céder le commerce de détail à des intérêts étrangers ou même locaux qui pourraient, il est vrai, offrir des prix plus bas sur certains biens de consommation, même si cette action pourrait mener à la destruction des petits ou moyens commerces? C'est une question de société, je vous le répète.

En fixant le prix de détail d'un livre, pendant neuf mois à partir de sa publication, tout en acceptant un rabais qui ne dépassera pas dix pourcent, nous pourrions aider à assurer la diversité de l'offre dans notre société. Voilà comment, et voilà, surtout, pourquoi.

Disons, pour le besoin de la cause, que mon prochain roman sortira en 2014. Disons que l'éditeur fixe son prix de détail à \$29,95. Trop, vous direz, mais c'est un gros morceau. Selon la réglementation proposée, ce prix sera universel, qu'on l'achète dans un méga-centre ou à la librairie du coin. Une certaine marge est quand même possible: le commerçant, petit ou grand, pourrait offrir un rabais de dix pourcent, ou \$2,99 – c'est-à-dire, trois dollars, et cela pendant les neuf mois après la parution. Assez pour attirer la clientèle qui cherche à économiser – nous tous, en somme. Cette restriction durera neuf mois, après laquelle date les commerçants auront la main libre pour proposer le prix qu'ils veulent.

Plutôt timide, cette proposition? Oui. Mais c'est le fruit d'un consensus entre tous les intervenants du livre: éditeurs, libraires, auteurs, distributeurs. Les consensus sont peut-être par leur nature timides, mais ils ont la vertu de rassembler tout le monde.

Pourquoi vouloir réglementer le prix du livre? Vous y trouverez la réponse en visitant une librairie consacrée à la vente de livres, et ensuite un méga-magasin qui offre à peu près tout. À la librairie, vous trouvez un fonds: les livres, grands et petits, de notre littérature et de la littérature mondiale. Autrement dit, la diversité. Et souvent, vous trouverez aussi une visibilité pour nos auteurs québécois qu'on appelle "la relève" – de jeunes créateurs, l'avenir.

Dans une grande surface, vous trouverez quelques écrivains, auteurs de best-sellers. Par exemple, des auteurs québécois qui ont une valeur littéraire reconnue. Je parle des Kim Thúy, par exemple, d'Éric Dupont, de Chrystine Brouillet ou de Paul Ohl, de bons écrivains, des collègues. Leurs livres sont offerts à des prix impossibles à concurrencer par les plus petites librairies ou des chaînes. Le résultat: le consommateur, avide d'économiser, va se tourner vers les grandes surfaces pour les titres de l'heure. Ce sont autant de ventes manquées par les librairies à vocation culturelle.

Bien sûr, nous ne sommes pas en mesure de prouver, scientifiquement, que la personne qui fréquente un Walmart ou un Costco, si elle n'a plus accès aux grands rabais offerts par ces magasins, va se précipiter à la librairie du coin. Ce lecteur, va-t-il se passer de cet achat, ou aller chercher le volume en bibliothèque? Nul ne le sait. C'est un risque à prendre.

Encore une fois, c'est un choix de société que nous faisons ici aujourd'hui. Dans quelle société voudrions-nous vivre? Une société où l'État intervient – comme il fait déjà dans tant d'autres domaines – pour équilibrer le marché? Ou une société dans laquelle les lois du marché dictent tout? Dans beaucoup, beaucoup de domaines, nous avons fait notre choix en consensus.

Si nous optons pour un prix réglementé des livres, ne vous en inquiétez pas, nous ne risquons pas de pénaliser beaucoup les grandes surfaces. L'espace réservé aux livres est minuscule comparé aux mètres carrés du magasin entier. Et ce serait aux grandes surfaces de nous dire quel est le chiffre d'affaires de la vente des livres. Très marginal, je dirais.

Je représente les 550 membres de la Quebec Writers' Federation, un regroupement d'écrivains anglo-qubécois. Il est vrai que, même sur l'île de Montréal, il y a très peu de livres en anglais dans les grandes surfaces, et virtuellement aucun livre par un auteur canadien ou québécois d'expression anglaise. Mais la diminution du marché de détail du livre nous préoccupe quand même. Dernièrement, nous avons perdu la Librairie Nicolas Hoare dans Westmount. La Librairie Double Hook, consacrée à la littérature canadienne des deux langues, s'est fermée, remplacée plus tard par une librairie exclusivement pour la jeunesse. L'ancienne indépendante Librairie Paragraphe appartient à Québecor, via Archambault. Les horizons se rétrécissent pour nos auteurs, nous qui sommes les artisans de la culture québécois, nous aussi.

La question des grandes surfaces ne nous est pas centrale, à notre groupe. Mais nous reconnaissons l'importance du travail culturel de la librairie. Et nos membres voudraient continuer à intervenir dans la vie publique au Québec, de toutes les façons possibles. Très rares sont les auteurs qui ont eu un lancement de livre ou une lecture publique dans une grande surface. C'est pour cela que la Quebec Writers' Federation appuie cette initiative de réglementer le prix des livres neufs.